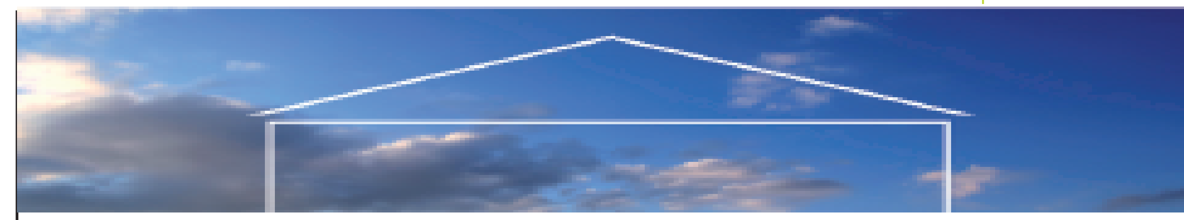


Départ du logement

Mode d'emploi



Vous venez de donner congé de votre logement. Avant de procéder à votre état des lieux de sortie, nous vous faisons part de ce petit guide afin que votre départ se déroule dans les meilleures conditions.

La visite du logement

Pendant la durée du préavis, des candidats locataires viendront (comme vous l'avez peut être fait auparavant) visiter le logement.
Nous vous remercions par avance de leur réserver un bon accueil.

La remise en état

Durant cette période de préavis, vous devez remettre en état le logement tel qu'il était à la signature de l'état des lieux d'entrée.

La visite conseil

Avant de procéder à votre état des lieux de sortie, nous vous proposons de prendre contact avec nous afin de procéder à une visite conseil.

Si cette visite n'est pas obligatoire, elle est toutefois vivement recommandée.
Elle vous permettra de connaître les éventuelles réparations locatives à votre charge au départ et cela vous laissera le temps de faire les travaux nécessaires pour éviter une facturation à l'état des lieux de sortie.
Cette visite conseil est totalement gratuite.

L'état des lieux de sortie

Le jour de votre départ, vous procéderez à l'état des lieux de sortie.
L'état des lieux de sortie détermine les éventuelles réparations locatives qui vous sont imputables par comparaison avec l'état des lieux d'entrée.
Lors de votre départ, le document d'état des lieux de sortie sera complété et signé par vous et le SIRES.
Vous remettrez alors au chargé de gestion locative du SIRES toutes les clés du logement (logement, boîtes aux lettres, cave, garage…).

Les démarches administratives

Avant votre départ définitif, pensez à vous rendre à la poste pour effectuer votre changement d'adresse, le délai de mise en place étant d'environ 1 semaine.

Vos abonnements gaz, électricité et eau ne devront être résiliés qu'après que l'état des lieux ait été réalisé pour nous permettre de vérifier ensemble tous les équipements du logement.



65 rue Ordener 75018 Paris
06 79 99 01 60

www.louer-responsable.fr



Départ du logement

Mode d'emploi

Etat général

- ☐ Sols lavés
- ☐ Plinthes, boiseries dépoussiérées, repeintes si nécessaire
- ☐ Peinture murs et plafonds dépoussiérées, refaites si nécessaire
- ☐ Portes, fenêtres et vitres lavées
- ☐ Grilles de ventilation ou VMC nettoyées
- ☐ Trous de chevilles rebouchés à l'enduit
- ☐ Papiers peints recollés ou remplacés si nécessaire
- ☐ Remplacement des dalles cassées, tachées, trouées ou brulées
- ☐ Douilles électriques en place avec ampoules
- ☐ Remplacement des interrupteurs, prises de courant, fusibles absents ou détériorées
- ☐ Enlèvement des branchements

Salle d'eau

- ☐ WC détartrés, désinfectés
- ☐ Abattant et cuvette propre, à changer si détérioré
- ☐ Lavabo, bidet, baignoire, douche détartrés et nettoyés
- ☐ Robinetterie propre
- ☐ Évacuation sans déchets
- ☐ Joints périphériques propres
- ☐ Tuyauterie dépoussiérée

Cuisine

- ☐ Meuble sous évier propre intérieur / extérieur
- ☐ Évier propre
- ☐ Siphon sans déchets et propre, remplacement des bouchons si détériorés ou manquants
- ☐ Nettoyage des éléments de cuisine existants

Chauffage

- ☐ Chaudière sans graisse ni poussière, entretien annuel réalisé (si pas de contrat entretien SIRES)
- ☐ Radiateurs dépoussiérés et propres

Annexes

- ☐ Balcon et terrasses balayés, sans mousse
- ☐ Grilles de ventilation extérieures nettoyées
- ☐ Grenier, cellier, garage, cave, débarrassés et balayés

Divers

- ☐ Thermostat, interphone, sonnette propres, remplacés si détériorés ou manquants
- ☐ Boîte aux lettres vidées
- ☐ Remplacement des clés cassées ou égarées

Nous vous rappelons que les réparations locatives découlent des obligations légales du locataire qui doit prendre à sa charge l'entretien courant du logement et les menues réparations (Décret n°87-712 du 26 août 1987).

ATTENTION, la liste des travaux d'entretien présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et ne vous décharge pas de réaliser d'éventuels travaux de remise en état qui pourraient vous être demandés suite à des dégradations ou à des modifications de votre habitat.

